
M.E.S., Numéro 131, Vol. 3, novembre – décembre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 11 décembre 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, novembre - décembre 2023

DYNAMIQUE DE RESEAUTAGE DES COOPERATIVES D'ÉPARGNE ET DE CREDIT : Bilan et amorce d'une stratégie d'appui à l'émergence des réseaux mutualistes pérennes en RD Congo

par

Joe MUSUNGAYI KUPANGANA

Doctorant et Chef de Travaux, Faculté de Sciences Economiques et de Gestion,
Université de Kinshasa

Résumé

Cet article met en évidence le rôle de réseaux de coopératives d'épargne et de crédit dans la consolidation du secteur de la microfinance de la République Démocratique du Congo. En effet, à l'heure qu'il est, de nombreux réseaux ont fait faillite et ceux qui subsistent encore sont fragiles et loin d'atteindre la pérennité financière.

Dans cette optique, l'étude vise à identifier les causes profondes de cette situation afin de proposer des solutions susceptibles de favoriser l'émergence de réseaux pérennes en République démocratique du Congo, ce qui serait un gage de consolidation du secteur de la microfinance.

Au nombre des causes susvoisées figurent notamment le déficit de gouvernance, lequel a induit des risques importants qui se sont démesurément accrus au niveau des institutions membres et dont l'impact défavorable s'est traduit par la fragilisation de leur situation financière.

A cela s'ajoute la mauvaise gestion des épargnes des membres, la distribution laxiste voire cavalière des crédits et l'absence d'une gestion saine et prudente de ces structures de proximité ainsi que de leurs affiliés.

Toutes ces dérives ont conduit à l'effritement des ressources dont disposaient ces réseaux, composées en majorité des épargnes des membres.

Afin de relever ces défis majeurs, l'article propose des mesures de redressement des réseaux mutualistes existants. Ces mesures visent à faire de ces réseaux des véritables institutions d'insertion financière au service des populations vulnérables. Parmi ces mesures, l'on peut citer notamment l'amélioration de la gouvernance, la gestion judicieuse tant de l'épargne que du risque de crédit.

Mots-clés : Réseaux mutualistes, Coopératives d'épargne et de crédit, réseautage, stratégie, pérennité.

Abstract

This article highlights the role of networks of savings and credit cooperatives in the consolidation of the microfinance sector of the Democratic Republic of Congo. Indeed, at present, many networks have gone bankrupt and those that still exist are fragile and far from achieving financial sustainability.

With this in mind, the study aims to identify the root causes of this situation in order to propose solutions likely to promote the emergence of sustainable networks in the Democratic Republic of Congo, which would be a guarantee of consolidation of the microfinance sector.

Among the above-mentioned causes are notably the governance deficit, which has led to significant risks which have increased disproportionately at the level of member institutions and whose unfavorable impact has resulted in the weakening of their financial situation.

Added to this is the poor management of members' savings, the lax or even cavalier distribution of credits and the absence of sound and prudent management of these local structures as well as their affiliates.

All these abuses have led to the erosion of the resources available to these networks, made up mainly of members' savings.

In order to meet these major challenges, the article proposes recovery measures for existing mutualist networks. These measures aim to make these networks real financial integration institutions serving vulnerable populations. Among these measures, we can cite in particular the improvement of governance, the judicious management of both savings and credit risk.

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo connaît depuis quelques années une expansion du secteur la microfinance. Cette assertion est étayée notamment par l'accroissement d'une année à l'autre du nombre de structures microfinancières agréées par la Banque Centrale du Congo.

Il n'en demeure pas moins que la microfinance en R.D.C. s'est imposée au jour d'aujourd'hui comme une alternative s'intégrant dans la problématique de l'accès des plus pauvres aux services financiers, constituant ainsi un maillon efficace dans la lutte contre la pauvreté.

Sur l'ensemble du système financier congolais, le secteur microfinancier en 2022, avec 77 coopératives d'épargne et 24 Institutions de microfinance, mobilisant l'équivalent en CDF de USD 333,8 millions et octroyant un volume de crédit de l'équivalent en CDF de USD 283,5¹, s'avère incontestablement comme un mécanisme économique à même de permettre à la plus grande couche de la population à faible revenu de participer à la création de la richesse nationale.

Par ailleurs, l'analyse du marché de la microfinance congolaise révèle qu'il a été dominé en 2022 par les institutions non mutualistes alors que les mutualistes ont subi le contre coup des effets de la mauvaise gouvernance de ces structures en sus de l'instabilité du cadre macro-économique. Ce qui a entraîné la fermeture de plusieurs structures aux équilibres fondamentaux rompus et sans perspectives d'avenir.

Dans le même ordre d'idées, il importe de relever également que la tendance du secteur a été influencée par la déconfiture des réseaux mutualistes. Cette assertion est attestée par la crise sévère de liquidités connue par le plus grand réseau des coopératives primaires en République Démocratique du Congo.²

En effet, le mouvement de réseautage en République Démocratique du Congo reste de faible envergure à ce jour bien qu'il ait existé des réseaux importants qui, du reste, étaient fondés sur l'appartenance ethnique et la crédibilité du milieu.

Les premiers réseaux avaient existé au cours des années 1970 et, pour la plupart, ils étaient inégaux et globalement non structurés voire fragiles, dénotant d'un déficit criant de gouvernance. A cela s'ajoute la difficulté de la pleine participation des élus à la prise des décisions suite à une prédominance de la personnalité influente, sans planification et sans perspectives de rentabilité. A ce jour, force est de constater que sur l'ensemble des réseaux ayant existé, seules deux demeurent encore, en dépit de leur fragilité.

Ainsi, la présente étude se propose de répondre à une problématique essentielle, à savoir celle de rechercher les causes réelles qui ont été à la base de la déconfiture de la quasi-totalité des réseaux mutualistes et ce, dans la perspective de dégager des pistes de solutions susceptibles de concourir à l'émergence des réseaux pérennes en R.D.C.

Dans cette optique notre analyse tentera d'identifier les défis majeurs auxquels sont confrontées ces structures, lesquels endiguent leur éclosion réelle.

L'étude se donne comme objectif de fournir une analyse objective de l'état actuel des réseaux de coopératives d'épargne et de crédit en République démocratique du Congo et de comprendre leurs forces et faiblesses ainsi que les facteurs qui ont contribué à leur déconfiture. De manière spécifique, Cette étude vise à comprendre les facteurs qui ont contribué à la déconfiture des réseaux susvisés.

A première vue, il ne fait aucun doute que la déconfiture de la plupart des réseaux mutualistes serait la corollaire logique des déficiences majeures ayant gangrené leur gestion, lesquelles ont mis en péril les épargnes de leurs affiliés et, partant de l'ensemble des membres.

Par ailleurs, l'approche méthodologique utilisée dans cette étude porte sur les méthodes descriptive et analytique. Quant aux techniques utilisées, il a été fait recours essentiellement à la technique documentaire.

Quatre points constituent le corps de cette étude hormis l'introduction et la conclusion. Le premier traite du cadre conceptuel, le deuxième de l'état des lieux des réseaux mutualistes en RDC et enfin le quatrième et dernier point de la stratégie d'appui au réseautage des institutions mutualistes en RDC.

I. CADRE CONCEPTUEL

1.1. Réseaux mutualistes

Un réseau mutualiste est un ensemble constitué de faïtières et de leurs affiliés suivant les modalités de regroupement fixés par les législations en vigueur régissant l'activité bancaire.

Une faïtière est une structure regroupant les coopératives d'épargne et de crédit ou les coopératives centrales d'épargne et de crédit (ou union) voire les fédérations.

Dans la construction en réseaux, deux modèles apparaissent : un modèle à deux niveaux et un modèle à trois niveaux.³

¹ BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2016, Kinshasa, pp 38-39.

² Idem, p.33.

³ OUEDRAOGO A. et GENTIL D., *la microfinance en Afrique de l'Ouest, histoires et innovations*, Ed. CIF- Karthala, Paris-Ouagadougou, 2008, p. 274.

En d'autres termes, les réseaux peuvent aller d'un niveau à trois selon qu'il s'agit d'une Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit (COOCEC) ou Union, d'une fédération ou d'une confédération.

Concernant l'organisation de réseaux, il convient de préciser que la cohésion et l'harmonie entre les diverses entités du réseau n'est envisageable que s'il existe des organes de gestion fonctionnels et susceptibles de contribuer au pilotage stratégique du réseau.

Le réseautage s'effectue suivant un mode pyramidal avec comme échelon de base la coopérative primaire et viennent ensuite, le regroupement de celles-ci en coopératives centrales d'épargne et de crédit (COOCEC) ou unions pouvant elles-mêmes, à leur tour, se regrouper en fédérations voire en confédérations.

En d'autres termes, l'organisation des réseaux est fonction du degré de leur structuration, laquelle présente généralement trois niveaux :

- à la base, les coopératives primaires ou les caisses locales;
- au niveau intermédiaire, les COOCEC ou les unions (caisses régionales);
- au niveau national, la fédération ;
- au niveau régional (c'est le cas dans la zone UEMOA), la confédération.

Par ailleurs, il est important de préciser que tout réseau peut se doter d'un organe financier qui peut être constitué sous forme d'une société à capital variable ayant le statut de banque ou d'établissement financier et régie, sauf dérogations, par les dispositions de la loi portant réglementation de l'activité bancaire.

II. ETAT DES LIEUX DES RESEAUX MUTUALISTES EN R.D.C

2.1. Différents réseaux congolais

Le mouvement de réseautage en R.D.C. reste encore timide en dépit de la prolifération des structures de proximité enregistrée au cours de ces dernières années.

En effet, les premiers réseaux mutualistes ont connu leur apparition au cours des années 1970 et étaient globalement non structurés, car basés essentiellement sur des appartenances ethniques.

Un survol rapide de leur organisation a fait ressortir une quasi-absence de participation des élus à la prise des décisions suite à une prédominance de la personnalité influente.

En outre, l'examen de différents schémas institutionnels de réseaux permettent d'identifier deux types qui se différencient par des dynamiques qui sont à la base de leur création.

Le premier type est celui dont la création des unités de base s'est réalisée dans le cadre de l'expansion du réseau. La plupart des réseaux ayant existé en R.D.C. relèvent de cette catégorie.

A l'inverse, le deuxième type de réseau est celui dont la création résulte de la dynamique endogène de regroupement initiée par les mutuelles elles-mêmes sans perdre leur identité. C'est le cas de la COOCEC-Kivu

En ce qui concerne les activités d'intermédiation financière, il sied de retenir qu'en 1987, les coopératives détenaient l'équivalent de 7% de l'épargne du secteur bancaire et étaient, pour la plupart, affiliées à des centrales provinciales regroupées à leur tour, au niveau national, en une fédération dont l'Union des Coopératives Centrales d'Épargne et de Crédit, UCCEC en sigle. Celle-ci reste la seule fédération qui a existé en R.D.C. bien que n'ayant pas obtenu l'agrément de la Banque Centrale du Congo.

En 1989, l'UCCEC regroupait 145 coopératives primaires, totalisant 274.389 membres et 4,9 millions de dollars américains d'épargne.⁴

En dehors de cette fédération, il a existé plusieurs autres réseaux de second niveau dont trois étaient agréés par la Banque Centrale du Congo, en l'occurrence, les réseaux Mutuelle d'Épargne et de Crédit du Congo (MECRECO), la Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit du Sud-Kivu (COOCEC KIVU) et la Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit du Kivu (COOCEC SUD KIVU).

Les autres réseaux n'étaient que de fait, car n'étant pas agréés. Il s'agit notamment des réseaux IMARA, CBCO, CEAC, CAMEC et NYAWERA.

2.2. Principaux constats communs et appréciation critique

Le mouvement de réseautage des mutualistes n'a pas connu un développement harmonieux en R.D.C. et s'est soldé par la désintégration de la plupart des réseaux comme l'illustre le tableau ci-dessus :

⁴ LEBUGHE, NDOBA et GERE, cités par ALIANGO M.D., « analyse de la propriété des coopératives d'épargne et de crédit, cas des COOPEC kinoises », thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Université Catholique de Louvain, 2017, p.20.

Tableau I. Evolution des nombres des structures de base des réseaux Congolais

RESEAUX	2012			2013			2014			2015			2016		
	COOPEC AGREES	COOPEC NON AGREEES	Total	COOPEC AGREES	COOPEC NON AGREEES	Total	COOPEC AGREES	COOPEC NON AGREEES	Total	COOPEC AGREES	COOPEC NON AGREEES	Total	COOPEC AGREES	COOPEC NON AGREEES	Total
MECRECO	20	1	21	19	1	20	19	1	20	19	1	20	15	1	16
COOPEC KIVU	10	2	12	10	2	12	10	2	12	9	2	11	9	2	11
COOPEC NORD KIVU	8	1	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESEAU IMARA*	3	11	14	3	11	14	3	11	14	3	11	14	3	0	3
RESEAU CBCO*	1	5	6	1	5	6	1	5	6	1	5	6	0	0	0
RESEAU CEAC*	6	13	19	6	13	19	6	13	19	6	13	19	3	0	3
RESEAU CAMEC*	3	nd	3	3	nd	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3
RESEAU NYAWERA*	4	0	4	4	0	4	4	0	4	4	0	4	1	0	1

Source : l'auteur sur base des rapports d'activités de la microfinance/Banque Centrale du Congo

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir une forte tendance à la baisse des institutions membres des réseaux (surtout au cours de l'année 2016) si bien qu'à ce jour, seuls deux réseaux mutualistes agréés par la BCC demeurent encore. Il s'agit de la COOPEC KIVU et la MECRECO.

Il est évident que la déconfiture de la plupart de ces réseaux reste largement attribuable à des déficiences majeures qui ont gangrené de manière permanente leur gestion tant sur le plan de la gouvernance, de l'épargne et du crédit.

Ces déficiences se résument comme suit :

1° Sur le plan de la gouvernance

Le déficit de gouvernance a constitué l'un des risques principaux auxquels se sont heurtés la plupart des réseaux, en sus d'être fondées sur l'appartenance ethnique et la crédibilité du milieu.

En effet, la plupart des promoteurs des réseaux mutualistes s'étaient considérés, à tort, comme étant les seuls propriétaires des institutions au mépris de la participation d'autres membres, exposant ainsi les structures au risque de personne clé. Cette situation avait rendu difficile la pleine participation des élus à la prise des décisions suite à une prédominance de la personnalité influente.

Bien plus, une analyse approfondie du fonctionnement de ces réseaux a mis en évidence de multiples faiblesses qui les ont fragilisés. Au nombre desdites faiblesses, il y a lieu de citer, le non-respect des dispositions légales et réglementaires en ce qui concerne le fonctionnement des organes statutaires, dont les assemblées générales, permettant aux élus et aux techniciens de rendre compte aux membres.

Il en est de même de l'expansion démesurée des activités en termes d'ouverture intempestive des points d'exploitation ainsi que le mauvais appariement entre la mission sociale et économique de la mutuelle ainsi que la centralisation excessive du pouvoir au niveau des faitières.

A ces faiblesses relevées ci-dessus, s'ajoutent également :

- l'absence d'une vision stratégique claire et une organisation transparente acceptée par tous les acteurs ;
- la structure organisationnelle inadaptée et, parfois, éléphantesque ;
- le lien associatif très distendu, base sociale (sociétariat) non homogène,
- le non-respect du principe coopératif et des valeurs centrales d'égalité et d'équité ;⁵
- le pouvoir diffus lié au doxa « une personne-une voix » ;
- le mauvais profil des dirigeants ;
- le non renouvellement des organes délibérants ;
- la mauvaise gestion des risques et l'inefficacité du système de contrôle interne.

⁵ BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2011, Kinshasa, p. 32.

Toutes ces faiblesses liées à la gouvernance des réseaux mutualistes ont eu comme corollaire inéluctable des détournements importants des épargnes des membres, le taux élevé de rotation des gestionnaires ainsi que de fortes compensations sous forme de pseudo-crédits au profit des dirigeants du fait que ceux-ci étaient tenus au respect strict du sacro-saint principe du caractère bénévole de fonctions exercées dans des structures mutualistes.

2° Sur le plan de l'épargne

Au-delà de la croissance de l'encours de l'épargne, fort est de constater que les faïtières, censées être les banques des coopératives primaires, n'ont pas pleinement joué leur rôle. Bien au contraire, elles ont également contribué à la dilapidation des épargnes de leurs membres dans la mesure où les dirigeants des faïtières avaient un accès illimité aux dépôts des structures de base qu'ils pouvaient manipuler à souhait au mépris de toutes les procédures régissant la liquidité au sein du réseau.

En effet, les dépôts des assujettis ont été détournés par les dirigeants des faïtières et ont servi à financer, dans certains cas, leurs sociétés apparentées qui n'avaient aucun lien avec les activités d'intermédiation financière.

3° Sur le plan de la gestion du crédit

L'examen de la gestion du crédit dans la quasi-totalité des réseaux a révélé que cette activité s'est déroulée en l'absence totale de toute pratique de gestion saine et prudente et ce, avec comme conséquence des risques de contrepartie élevés.

Les procédures internes en matière de crédit n'étaient respectés aux différents cycles de vie de crédit notamment en ce qui concerne la constitution du dossier, la mise en place du crédit ainsi que le suivi de recouvrement des créances en retard ou échues.

Seules les garanties liées à la personnalité des emprunteurs, à savoir la caution solidaire, les contacts permanents avec les bénéficiaires, l'épargne minimum obligatoire du membre était privilégiées sans aucune considération de l'activité et des risques encourus par les membres.

L'analyse de l'encours litigieux du réseau a révélé que plus de 80 % était constitué des crédits accordés aux dirigeants, aux sociétés apparentées voire même aux politiciens (crédits de notoriété).

Le manque de suivi systématique des activités de crédit, l'ignorance et la méconnaissance des énormes risques encourus par les opérations financières sans garantie ont donc affecté significativement la pérennité de ces réseaux.

III. STRATEGIE D'APPUI AU RESEAUTAGE DES INSTITUTIONS MUTUALISTES EN R.D.C.

Les expériences de réseautage en RDC se sont malheureusement soldées par la déconfiture de la plupart des réseaux. Ceux qui existent à ce jour, demeurent très fragiles. Cette situation est consécutive principalement au fonctionnement inhérent aux structures coopératives en termes de gouvernance, de gestion de l'épargne des membres et du crédit.

Les quelques éléments présentés ci-dessous, s'inscrivant dans le cadre de l'émergence des réseaux mutualistes, concernent essentiellement les principaux problèmes observés au niveau du fonctionnement quotidien des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que les rapports de ces dernières avec l'Etat, les partenaires au développement et l'Association Professionnelle des Coopératives d'Épargne et de Crédit, APROCEC⁶ en sigle.

Ainsi, au rang des mesures prioritaires à prendre pour faire face à ce défi figure l'amélioration de la gouvernance, laquelle devra être assurée par notamment le renforcement des capacités des dirigeants et des techniciens. Cette amélioration pourra favoriser une gestion saine et transparente de ces structures de proximité par la professionnalisation, celle-ci étant l'un des éléments importants voire la pierre angulaire de la viabilité et de la pérennité des institutions coopératives.

Sur le plan institutionnel, ces actions devront broder impérativement autour du renforcement de la capacité organisationnelle et des techniques des réseaux ainsi que de l'appui aux activités des structures centrales des réseaux dans leur fonction d'assistance aux caisses de base en vue de favoriser un pilotage efficace des structures primaires tout en assurant le respect des rôles entre les acteurs.

⁶ L'APROCEC est une association professionnelle des coopératives d'épargne de crédit ayant comme entre autres rôles la défense des intérêts de ses membres et le renforcement de leurs capacités. Cette association assure également le respect du code éthique en vue de garantir des services de qualité en faveur de ses membres.

Il conviendra également de fiabiliser les données financières en vue d'assurer le suivi de performance des institutions et le respect des normes prudentielles de gestion, d'une part et une meilleure transparence nécessaire à la crédibilité auprès d'autres partenaires extérieurs, d'autre part.

En effet, loin d'être une contrainte imposée par les Autorités de régulation et de contrôle, la production des informations financières fiables dans les délais constitue un indicateur de la bonne gestion d'une institution et permet de connaître à tout moment la situation réelle de leurs activités en vue de permettre aux dirigeants de prendre des décisions idoines de gestion.

S'agissant des rapports avec d'autres intervenants du secteur microfinancier congolais, une harmonisation des interventions s'avère incontournable avec le Fonds National de Microfinance (FNM), le Fonds pour l'Inclusion Financière (FPM ASBL), le PASMIF⁷, la BCC, le ministère de tutelle et les autres partenaires techniques et financiers.

L'harmonisation susvisée devra se réaliser à travers un cadre d'échange et de concertation permanent entre les parties prenantes en vue d'assurer un monitoring régulier des interventions dans le secteur et de faire face aux défis majeurs du secteur.

Enfin, la Banque Centrale du Congo, en tant qu'Autorité de Régulation et de Contrôle, est appelée à renforcer sa supervision par notamment le renforcement de la surveillance des coopératives d'épargne et de crédit couplé avec la rénovation du cadre légal et réglementaire de l'activité des coopératives. Il importe d'indiquer que cette rénovation devra privilégier une démarche participative de toutes les parties prenantes.

En outre, l'effort de modernisation de la centrale des risques par l'Institut d'Emission avec l'appui du Kfw Entwicklungsbank⁸ devra se poursuivre en vue de contribuer efficacement à la résolution du lancinant problème de surendettement des membres auquel sont confrontées les institutions mutualistes.

CONCLUSION

Le mouvement de réseautage en République Démocratique du Congo n'a pas conduit à la professionnalisation des coopératives primaires mais s'est soldé, malheureusement, par la déconfiture de la quasi-totalité de ces dernières.

A ce jour la plupart des réseaux sont en faillite hormis deux réseaux, à savoir la COOCEC Kivu et la Mecreco. Du reste, ces derniers demeurent très fragiles et loin d'atteindre la pérennité financière.

Cette situation est la conséquence logique de la mauvaise gouvernance qui les a caractérisées. Ce déficit de gouvernance a induit des risques importants qui se sont démesurément accrus au niveau des institutions membres et dont l'impact défavorable s'est traduit par la fragilisation de leur situation financière attestée par la dégradation continue de leurs fonds propres et, partant, de leur solvabilité. A cela s'ajoute également la mauvaise gestion de l'activité de crédit et de l'épargne des membres.

Toutes ces dérives ont conduit à l'effritement des ressources dont disposait ces réseaux, composées en majorité des épargnes des membres. C'est ce qui explique les différentes crises des liquidités aiguës connues par certains réseaux, lesquelles ont entraîné une ruée frénétique de leurs membres aux guichets de certaines grandes structures de base notamment à l'est du pays et à Kinshasa.

Afin de faire face à des enjeux et défis majeurs de l'heure, Il est impérieux que des actions de redressement de cette situation soient mises en œuvre par les réseaux existants (COOCEC KIVU et MECRECO) afin de constituer véritablement des institutions d'insertion financière au service des populations vulnérables.

Au rang des actions prioritaires figurent notamment l'amélioration de la gouvernance, la gestion judicieuse tant sur le plan de l'épargne, du risque de crédit que sur le plan comptable et financier.

Au niveau du secteur, il y a nécessité de la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination permanent au niveau national impliquant les différents acteurs notamment le gouvernement, les partenaires

⁷ Le PASMIF est un programme conjointement financé par le PNUD, l'UNCDF et le Royaume de Suède. Il sied d'indiquer que dans le cadre dudit programme, le KFW et la Banque Mondiale apportent en parallèle des appuis financiers mis en œuvre par le FPM ASBL.

⁸ Le KFW est une institution de droit public allemande qui a été créée en 1948 pour financer la reconstruction de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale. Kfw est aujourd'hui une banque de développement qui finance des projets dans le monde entier, notamment dans les domaines de l'énergie, des infrastructures, de l'environnement et de la microfinance.

techniques et financiers, la Banque Centrale du Congo et l'APROCEC en vue d'harmoniser leurs interventions et appuis respectifs.

C'est à ce prix seulement que l'on peut s'attendre à l'essor des réseaux mutualistes, lesquels pourront constituer un système efficace de financement viable et pérenne au profit des populations n'ayant pas accès aux prestations des banques classiques et préserver leur identité dont la mutualité constitue la trame.

BIBLIOGRAPHIE

- ALIANGO M.D., « Analyse de la propriété des coopératives d'épargne et de crédit, cas des
- COOPEC kinoises », thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Université Catholique de
- Louvain, 2017.
- BALONGANA C. : « Gouvernance et viabilité de la microfinance au Congo : le cas du Fonds
- d'Actions Mutuelles (FAM) » in la microfinance contemporaine, défis et perspectives, Presses
- Universitaires de Rouen et du Havre, 2013, pp. 261-287
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Etude diagnostique sur la Protection des Consommateurs de
- services financiers en République Démocratique du Congo, rapport final, Kinshasa, novembre 2013
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Recueil des textes réglementaires des coopératives d'épargne et
- de crédit
- ainsi que des institutions de microfinance, Instruction n° 0011 relative au fonctionnement d'une
- faitière,
- 2013.
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2012, Kinshasa
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2013, Kinshasa
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2014, Kinshasa
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2015, Kinshasa
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2016, Kinshasa
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2017, Kinshasa
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2018, Kinshasa
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2019, Kinshasa
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2020, Kinshasa
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, Rapport d'activités de la microfinance 2022, Kinshasa
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, recueil des textes réglementaires des coopératives d'épargne et
- de crédit
- ainsi que des institutions de microfinance, Instruction n° 0011 relative au fonctionnement d'une
- faitière,
- Kinshasa, 2013.
- BOYE S., HAJDENBER J. et POURSAT, C., « Le guide de la Microfinance », 2^{ème} édition, Paris, 2009
- CERISE-IRAM, *Guide opérationnel d'analyse de la gouvernance d'une institution de microfinance*,
- FIDA-GTZ-KFW, 2005
- CHURCHILL C. et FANKIEWICZ, C., *Assurer le fonctionnement de la microfinance*, Bureau International
- du
- Travail, première édition, Washington, 2008.
- COOCEC KIVU, Rapport annuel d'activités, exercice 2014, mai 2014.
- FONDS POUR L'INCLUSION FINANCIERE, « *Plan intervention MECRECO phase III* », redressement
- et
- renforcement institutionnel, mai 2016
- Journal OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Cabinet du Président
- de la République, « Loi n° 002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux
- Coopératives d'Epargne et de Crédit et Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles

- relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo », Numéro spécial,
- Kinshasa, 30 mai 2014.
- KAMBALE MBAKUL'IRAH B., *Comptabilité pratique des institutions de microfinance*, éditions
- CIFORDHAF/Great Lake Publishing House, Kampala, 2016.
- LEDGERWOOD, J., *Manuel de microfinance, une perspective institutionnelle et financière*, Banque
- Mondiale, Washington, 1999.
- LHERIAU, L., *Précis de réglementation de la microfinance*, AFD, 2009.
- LHERIAU, L. et DUFLOS, E., « La réglementation et la supervision du secteur de la microfinance »,
- cours dispensé au Programme de Formation à la microfinance « Boulder », Turin, juillet 2010.
- ONOMO, C. et ETOUNDI ELOUNDOU G., « Culture, management et gouvernance en
- microfinance : un essai d'explication de l'incidence des valeurs culturelles des propriétaires sur la
- gestion et la gouvernance des IMF au Cameroun » in *la microfinance contemporaine, défis et*
- *perspectives*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2013, pp. 245-255
- OUEDRAOGO A. et GENTIL D., *La microfinance en Afrique de l'Ouest, histoires et innovations*, Ed. CIF-
- Karthala, Paris-Ouagadougou, 2008.
- PERILLEUX A., *Les coopératives en microfinance face aux problématiques de gouvernance et de*
- *croissance*, publié sur : <http://ideas.repec.org> , 2008.
- PERILLEUX A., « Vers une structuration du secteur de la microfinance au Sénégal : dynamiques de
- mise en réseau-l'expérience de la FONGS » in *zoom microfinance*, numéro 22, Centre de recherche
- Warocqué, Université de Mons-Hainaut, juillet 2007, 10 pages.
- <http://www.congoforum.be/fr/interviewsdetail.asp?id=143747&interviews=selected>, site consulté le
- 23 juillet 2023 à 16 h 15.